

DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT D'AUCH
CANTON DE VIC-FEZENSAC

2025/12

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 20 février 2025.

Nombre de membres en exercice : 23 ; Nombre de présents : 16 ; Nombre de votants : 23

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA – M. CAVALIERE – Mme CUEILLEN - M. JAFFRES - M. GUICHARD - Mme GOULU-MARTINAT – Mme BRAZZALOTTO - Mme KLUCZYNSKI - M. GEYRES - M. CHAULET - M. OSPITAL - Mme NARRAN – Mme LAPLANE-SOTUM - M. ANTONELLO.

Excusés donnant pouvoirs : M. BACHELLERIE à Mme NETO – Mme FAUCHE à Mme CUEILLEN - M. CAUQUIL à M. CAVALIERE - Mme COUDERC à Mme BRANA - Mme MESSERLI à M. CAMAZZOLA - M. ROSELL à Mme NARRAN - Mme MASSAROTTO à M. OSPITAL.

Objet : Budget Communal : Créances éteintes.

Madame Alabro Sylvie, comptable public, présente au Conseil municipal une demande de créances éteintes sur le budget communal.

Les créances sont réputées éteintes suite à une procédure de surendettement avec effacement de la dette. Il est proposé au Conseil municipal d'admettre en créances éteintes les titres de recettes faisant l'objet de cette demande n° 6933341412 pour un montant de 129,60€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **d'admettre** en créances éteinte les titres de recettes faisant l'objet de la présentation n° 6933341412 jointe en annexe, présentée par Madame Alabro Sylvie, comptable public, pour un montant global de 129,60 € sur le budget Communal,
- **de préciser** que les crédits nécessaires à l'admission en créances éteintes seront inscrits au Budget Communal 2025 à l'article 6542.

Publié le 28 février 2025

En Préfecture le 28 février 2025

Pour extrait certifié conforme,

Le 28 février 2025

Madame le Maire,
Barbara NETO

